

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01607
Numéro SIREN : 788 450 831
Nom ou dénomination : 77 TRANSAC IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2023 sous le numéro de dépôt 9794

77 TRANSAC IMMO
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 26 avenue de Fontainebleau
77310 Saint Fargeau Ponthierry
788 450 831 RCS Melun

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 13 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 13 octobre,

A 10h00,

Les associés de la société 77 Transac Immo, société à responsabilité limitée au capital de 7 000 euros, divisé en 8 000 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 26 avenue de fontainebleau 77310 Saint Fargeau Ponthierry , sur convocation faite par la gérance.

Sont présentes :

- Madame Cécile ROBERT, titulaire de 2 800 parts sociales en pleine propriété,
- La Société TRANSACPLUS, représentée par son Gérant, Monsieur Jérôme LEGRAIN, titulaire de 4 200 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Cécile ROBERT, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Décision de ne pas remplacer Monsieur Jérôme LEGRAIN, cogérant non associé démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

 CR.

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jérôme LEGRAIN de ses fonctions de cogérant notifiée le 13 juillet 2023 à chacun des associés et prenant effet le 13 octobre 2023. L'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

Cécile ROBERT
Gérante Associée

Société TRANSACPLUS
*Représentée par Jérôme LEGRAIN
Associée*

